

Couëron, France, le **01/02/2021**

Cher client,

Notre groupe NGK Insulators se positionne comme leader mondial de la fabrication des alliages de cuivre-béryllium. En tant que tel, nous menons une politique visant à proposer à nos clients des produits sûrs, respectueux de l'environnement et conformes aux législations en vigueur, afin d'assurer la pérennité de nos prestations. En tant que fabricant majeur en Europe, NGK BERYLCO participe activement aux études européennes menées sur les substances présentes dans nos produits, en particulier le béryllium, élément clé de nos alliages à hautes performances. Vous trouverez ci-après la situation de nos produits vis-à-vis des principaux règlements et directives européennes qui les concernent : REACH, RoHS, ELV, CMD, Minerais de conflit.

En résumé :


- **Nos alliages de cuivre au béryllium et cuivre-nickel- étain sont conformes au règlement européen REACH ainsi qu'aux directives européennes RoHS et ELV.**
- **Seul notre alliage Berylco 33/25 (CuBe2Pb en barres) contient une faible teneur en plomb, inclus le 27/06/2018 dans la liste candidate de l'ECHA.**

1. Règlement REACH

Le but principal du règlement REACH 1907/2006/CE (Registration, Evaluation, Authorization, and restriction of CHemicals) est l'amélioration de la protection de la santé de l'être humain et de l'environnement. Dans le cadre de REACH, en Europe, nous importons, transformons et commercialisons des **articles** (« objet auquel est donnée une forme plus déterminante pour sa fonction que pour sa composition chimique »), qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les substances ou mélanges. En tant qu'acteur important de l'industrie du béryllium, nous avons néanmoins contribué à l'enregistrement de la substance Béryllium dans REACH (N° 01-2119487146-32-0003), car c'est pour nous une opportunité de communiquer de manière objective sur nos produits et de démontrer scientifiquement que le béryllium sous sa forme métallique est, comme beaucoup d'autres métaux, sans risque lorsqu'il est utilisé correctement.

Liste des substances préoccupantes (SVHC)

Le 28 Octobre 2008, l'agence européenne des produits chimiques ECHA (European CHemicals Agency) a publié une première liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern SVHC), susceptibles d'être intégrées à l'annexe XIV du règlement REACH (substances soumises à autorisation). Cette liste est révisée tous les 6 mois. La dernière liste candidate SVHC publiée le **19 janvier 2021** porte à **211** le nombre de substances concernées, consultable sur le site Internet de l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>).

 **Les métaux béryllium, cobalt, nickel, aluminium, étain et cuivre, que nous utilisons dans nos alliages, ne figurent pas dans la liste SVHC. Nos alliages Berylco 25, 14, 8 et 7 (CuBe2 et CuNi2Be) ainsi que nos alliages GMX96 et 215 (CuNiSn) sont donc conformes au règlement REACH, dans le sens où ils ne contiennent pas de substance SVHC.**



NGK BERYLCO FRANCE

103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON
Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95
www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com

Cas particulier du **Béryllium**, élément essentiel dans nos alliages : le BAuA, institut allemand de santé et sécurité au travail, a publié en novembre 2016 les résultats de l'analyse des risques menée sur le Béryllium (RMOA : Risk Management Option Analysis) : **le béryllium ne sera pas inclus dans la liste candidate REACH SVHC**. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ([RMOA Béryllium](#)).

Le plomb métal présent UNIQUEMENT dans l'alliage Berylco 33/25 (CuBe2Pb) figure désormais dans la liste SVHC (à compter du 27 juin 2018).

L'agence européenne des produits chimiques ECHA a décidé d'inclure le plomb métal dans la liste candidate. Nous déclarons par la présente que seul notre alliage de décolletage Berylco 33/25 (distribué sous forme de barres et fils) contient du plomb à une teneur supérieure à 0,1 % en masse (0,4 %). La faible adjonction de plomb dans cet alliage est indispensable pour lui conférer une très bonne usinabilité.

Restrictions REACH (annexe XVII) pour des usages grand public

Il est à noter les restrictions suivantes du règlement REACH :

- Entrée 27 : Nickel interdit dans des articles de bijouterie
- Entrée 28 : Béryllium et Cobalt (substances et mélanges) réservés aux usages professionnels
- Entrée 63 : Plomb interdit dans les articles de bijouterie et articles destinés aux enfants

2. Directive RoHS

La Directive européenne RoHS 2015/863/UE (Restriction of Hazardous Substances - directive 2015/863 entrée en vigueur le 22 juillet 2019 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE) s'applique aux Equipements Electriques et Electroniques (EEE).

Il est à noter que :

- Le béryllium ne figure pas dans la liste des 10 substances réglementées. Une évaluation récente du OKO Institut en Allemagne mandaté par la commission européenne en février 2018 ne recommande pas de restriction pour le béryllium ([Beryllium Report](#) n°5 version 3 en date du 25 mars 2020).
- Notre alliage de cuivre Berylco 33/25 (CuBe2Pb) contient du plomb, figurant parmi les 10 substances soumises à limitation, mais à une teneur inférieure à 4% du poids relatif (voir annexe III de la Directive RoHS, exemption 6c pour les alliages de cuivre contenant du plomb).

Tous nos alliages de cuivre sont conformes à la directive RoHS.

Il n'y a aucune restriction à l'utilisation du cuivre-béryllium comme indiqué par notre logo « RoHS Ready ».

3. Directive ELV

La Directive européenne ELV 2000/53/CE (End-of-Life Vehicles) (Véhicules Hors d'Usage VHU) s'adresse aux constructeurs et importateurs automobiles. Le béryllium ne figure pas parmi les 4 substances interdites (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent).

Il est à noter que notre alliage Berylco 33/25 contient du plomb, mais à une teneur inférieure à 4% du poids relatif (voir annexe II de la directive ELV, directive 2013/28/UE modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE, exemption 3 pour les alliages de cuivre contenant du plomb).

Tous nos alliages de cuivre sont conformes à la directive ELV.



NGK BERYLCO FRANCE

103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON
Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95
www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com

4. Directive CMD

La directive européenne CMD 2004/37/CE (Carcinogen & Mutagen Directive) concerne la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Le béryllium peut présenter un risque sur le lieu de travail en cas d'inhalation de particules fines par des personnes sensibilisées (maladie respiratoire chronique dite béryllose) et vient d'être intégré à ce titre dans la directive CMD (entrée en vigueur le 11 juillet 2019 de la directive 2019/983 modifiant l'annexe III de la directive 2004/37/CE). Cette directive définit une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour le béryllium de **0,6 µg/m³** d'air (inhalable 8 heures). Pour s'assurer de leur conformité (application dans les Etats Membres au plus tard le 11 juillet 2021), les utilisateurs d'alliages de cuivre au béryllium doivent procéder à une évaluation des risques et des expositions (mesure des concentrations) au poste de travail. Il est à noter que le nickel et le plomb seront prochainement également intégrés dans la Directive CMD.

⁴Be Responsible

Beryllium Product Stewardship

NGK BERYLCO a contribué au développement d'un programme de gestion responsable des produits contenant du béryllium intitulé « Be Responsible » consultable sur www.berylliumssafety.eu. Ce programme, reconnu par l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, explique les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les opérations les plus fréquentes afin de limiter les expositions et respecter cette nouvelle VLEP européenne. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.



5. Règlement relatif aux Minéraux de Conflit

Le règlement européen (UE) 2017/821 adopté le 17 mai 2017 fixe un devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'union qui importent de l'Étain, du Tantale, du Tungstène et de l'Or provenant de zones de conflit ou à haut risque. Sa mise en œuvre débutera le 1^{er} janvier 2021. Ce règlement s'appuie sur les règles de l'OCDE et sur la législation des États-Unis (article 1502 de la loi «Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Act » de 2010).

L'objectif général de ces mesures réglementaires vise à garantir l'approvisionnement responsable dans l'Union des minéraux et métaux dits « de conflit » ou « 3TG » (Tantalum, Tin, Tungsten, Gold), en provenance notamment de la République Démocratique du Congo et pays voisins, sans contribuer aux conflits armés ou aux atteintes aux droits de l'homme.

Les alliages de cuivre au béryllium Berylco ne contiennent pas de métaux de conflit 3TG (pas d'étain, tantale, tungstène, or).

Les alliages cuivre-nickel-étain GMX contiennent de l'étain, métal de conflit.

Nous tenons à votre disposition nos déclarations CMRT (Conflict Minerals Reporting Template) ainsi que CRT (Cobalt Reporting Template) pour l'ensemble de nos alliages. N'hésitez pas à nous consulter.



NGK BERYLCO FRANCE

103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON
Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95
www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com

Conformité et pérennité des alliages Berylco

Nos alliages de cuivre au béryllium Berylco ont des propriétés uniques qui ne peuvent être remplacées par aucun autre matériau. Le béryllium, élément clé de nos alliages, présente une combinaison exceptionnelle de propriétés non substituables. Du fait de son importance économique et de son origine hors Europe, il figure sur la liste des 27 matières premières critiques pour l'Union Européenne, depuis la première édition en 2011. La conformité de nos alliages avec les législations en vigueur ainsi que leurs utilisations incontournables et en forte croissance au niveau mondial assurent leur pérennité.

Nous sommes à votre disposition pour plus d'informations concernant les réglementations en vigueur. Veuillez contacter votre interlocuteur en charge de ces questions au sein de notre organisation : **Angélique RENIER**.

Téléphone direct : +33 (0)2 40 38 67 64

Mobile : +33 (0)6 35 04 34 02

E-mail : renier@ngkbf.com

Les informations sont disponibles sur notre site internet, rubrique environnement : <http://www.ngk-alloys.com/environment.html>

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Angélique RENIER
Responsable Environnement

Gabriel UNQUERA
Président



NGK BERYLCO FRANCE

103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON

Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95

www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com